

FOCUS CDG 10

Numéro 6 - Avril 2021

Le mot du Président



Thierry BLASCO
Président du CDG 10
Maire de Bréviandes

Ce nouveau numéro de Focus CDG 10 vient vous présenter les dernières actualités de notre établissement et les projets en cours.

C'est avec une grande fierté que nous avons souhaité vous informer du bon déroulement du dispositif de formation d'Agent Administratif Polyvalent des Collectivités Territoriales. Celui-ci a été instauré par notre Conseil d'Administration pour répondre aux besoins de recrutement recensés sur le territoire et permettre d'offrir de réelles opportunités pour des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle. Même si la situation sanitaire a quelque peu bouleversé l'organisation de cette formation avec la suspension des modules théoriques en présentiel et leur reprise en distanciel, l'objectif initial sera atteint et je tiens à remercier à ce titre l'ensemble des acteurs de ce projet.

Nous n'oublions pas les demandes exprimées en matière de formation des agents en poste et travaillons actuellement, avec le CNFPT et l'AMF10, sur l'élaboration de plusieurs itinéraires de formation, dont celui de Secrétaire de Mairie qui est en cours de finalisation.

Comme vous pourrez également le constater en parcourant cette lettre d'actualités, le Centre de Gestion vient renforcer sa position d'interlocuteur privilégié des employeurs territoriaux aubois et de leurs agents, en renouvelant et en créant de nombreux partenariats afin de répondre de manière toujours plus efficiente à vos attentes. Nous prévoyons à cet effet de venir à votre rencontre au cours des prochaines semaines pour vous présenter en détail l'ensemble de nos services.

Sommaire

ACTUALITÉS (pages 2-3)

- Dispositif de formation Agent Administratif Polyvalent
- Renouvellement de la convention avec YSCHOOLS
- Partenariat CDG 10 - Crédit Social des Fonctionnaires

EN BREF (page 4)

- Réorganisation des services du CDG 10
- Nouveau portail « concours-territorial.fr »
- Partenariat des CDG 08-10-51-52-55



Agenda

Mai à Juillet 2021

Comité Médical	20 mai 2021 17 juin 2021 1er juillet 2021
Commission de Réforme	27 mai 2021 24 juin 2021
CAP	11 mai 2021 22 juin 2021
CCP	1er juin 2021
CT/CHSCT	20 mai 2021 24 juin 2021

Dispositif de formation Agent Administratif Polyvalent

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION DE FORMATION

Face au constat des difficultés de recrutement de personnel administratif opérationnel rencontrées par les collectivités aubois et des besoins actuels et futurs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a souhaité créer un dispositif de formation « Agent Administratif Polyvalent des Collectivités Territoriales ».

Ce projet, élaboré en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Pôle Emploi et Cap Emploi a débuté le 8 mars 2021, pour une durée de 36 jours de formation théorique (216 heures) et 25 jours de stage en collectivité.

Financé à hauteur de 60% par Pôle Emploi et 40% par le CDG 10, ce nouveau dispositif permet à 13 personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle d'appréhender les différentes facettes des missions administratives au sein des 12 collectivités territoriales qui se sont portées volontaires pour l'alternance en milieu professionnel dès le 22 mars :

- Mairie d'Aix-Villemaur-Palis,
- Mairie d'Arcis sur Aube,
- Mairie de Bréviandes,
- Mairie de Buchères,
- Mairie de Creney près Troyes,
- Mairie de Landreville,
- Mairie de Romilly sur Seine,
- Mairie de Rosières près Troyes,
- Mairie de Saint Julien les Villas,
- Mairie de Villenauxe la Grande
- Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines,
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.



Nous tenons à remercier chacune de ces collectivités et les tuteurs qui contribuent activement à la réussite de ce projet !

ITINERAIRE DE FORMATION « SECRETAIRE DE MAIRIE »

En parallèle, et afin de répondre aux attentes des élus et de leurs agents, nous mettons en place en partenariat avec l'AMF10 et le CNFPT, un itinéraire de formation à destination des secrétaires de mairie en poste.

Très spécifique, il s'ajoute aux itinéraires métiers déjà créés : agent administratif polyvalent, agent technique polyvalent et agent de services à la personne.

Les modalités d'organisation et le calendrier des différents modules sont en cours de finalisation.

Renouvellement de la convention avec YSCHOOLS

UNE COLLABORATION RÉAFFIRMÉE



Depuis 2019, YSCHOOLS et le Centre de Gestion de l'Aube ont établi des liens afin de développer des projets communs et créer des synergies entre leurs différentes activités.

Dans le cadre de ce partenariat Monsieur Francis BECARD, Directeur Général de YSCHOOLS, et Monsieur Thierry BLASCO, Président du CDG 10, ont procédé le 13 janvier 2021 à la signature de la convention actant le renouvellement de notre collaboration .

L'objectif de cette convention porte principalement sur les axes suivants : mise en place d'actions de formation professionnelle continue auprès des agents territoriaux par le biais du CDG10, promotion et communication des opportunités d'emploi (forums, job dating...), contribution aux événements communs, réalisation de bilans de compétences dans le cadre de l'évolution professionnelle...

ACTUALITÉS

Partenariat CDG 10 - Crédit Social des Fonctionnaires

Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) a pour objectif de sélectionner les services de crédit, d'assurance et d'épargne les mieux adaptés à ses adhérents. Son unique ambition est d'accompagner les agents du service public ou exerçant une mission de service public dans :

- la recherche de financement pour accéder à la propriété avec une démarche particulière vers l'accession sociale grâce aux offres de logements proposées par des partenaires, bailleurs sociaux, organismes d'HLM ou promoteurs ;
- la recherche de solutions à des situations de mal endettement notamment grâce au regroupement de crédits ;
- le financement de leurs projets du quotidien (travaux, voiture, soins et santé, études supérieures des enfants, etc.) ;
- la gestion patrimoniale (recherche de solutions d'épargne, préparation à la retraite, etc.).

La convention de partenariat CDG 10 - CSF, a pour objectif de :

- faciliter l'accès des bénéficiaires (agents du CDG 10 et des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés) aux produits et services proposés par le CSF et ses filiales ;
- mettre en place des produits ou services adaptés spécifiquement à leurs besoins.

Ce nouveau partenariat a pour objet de renforcer les prestations en matière d'action sociale et la qualité de vie au travail en faveur des bénéficiaires, en mettant à leur disposition l'expertise ainsi que les services adaptés et personnalisés du CSF dans les domaines du crédit, de l'assurance et de la vie quotidienne.

L'accès à l'offre de service de l'Association CSF est réservé exclusivement à ses adhérents/cotisants. Pour adhérer, chaque agent intéressé devra s'acquitter d'un droit d'entrée unique à l'Association CSF (valable à vie). Ainsi, c'est par un acte volontaire que chaque membre devient adhérent.



Le prêt « Avantage partenariat »⁽¹⁾
d'un montant de 2 000 € à partir de 1 %
TAEF fixe remboursable en 24 mensualités.



Projet immobilier
Accompagnement personnalisé même sans apport personnel sur des durées les plus adaptées et rachat possible de votre prêt immobilier.



Projet de regroupement de crédits
Accompagnement avec des solutions personnalisées pour être plus serein.



Des solutions d'épargne
simples et sécurisées.



Flashez le
QR CODE !



Prenez rendez-vous au

03 26 82 65 70

(coût d'un appel local)



En savoir plus :
www.CSF.fr



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

(1) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) et bonifié par le CSF. Il est réservé aux agents du Centre De Gestion du département de l'Aube adhérents-cotisants du CSF, après étude de leur situation financière. En cas de modification des conditions de prise en charge de l'adhésion et de la cotisation, les agents du Centre De Gestion du département de l'Aube non adhérents/cotisants du CSF pourront être amenés à s'acquitter d'un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr). Ces frais seront inclus dans le TAEF et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Pour 1 emprunteur, TAEF fixe de 1% à 4,28% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2 000 € sur 24 mois. Exemple et conditions au 1^{er} avril 2021 et susceptibles de variation. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Réorganisation des services du CDG 10

Face à l'évolution constante des règles de gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale et afin de faciliter le travail toujours croissant en la matière des secrétaires de mairie et agents des services RH, nous avons décidé d'apporter quelques modifications à l'organigramme du CDG. C'est ainsi qu'un véritable **pôle d'expertise statutaire et de gestion des carrières** est désormais à la disposition des collectivités incluant ainsi : l'expertise et le conseil juridique statutaire, la gestion des carrières et des instances paritaires de dialogue social, la déontologie, la gestion des instances médicales et la gestion de la retraite.

Un poste de responsable de pôle a donc été créé par le Conseil d'Administration, il a été confié à **Aurélien BELIN** (précédemment directeur de service au sein de la ville de Troyes / TCM) qui est venu rejoindre notre équipe depuis le 19 avril 2021.

Véritable coordonnateur et intermédiaire entre les différents services et la direction, il encadrera l'équipe qui sera renforcée en juin prochain par une **nouvelle collaboratrice** en charge (entre autres) des questions relatives à la gestion de la maladie ainsi des questions relatives à la gestion de la paie.

Dans le cadre du projet collaboratif en matière de communication entre les Centres de Gestion des Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne et Meuse, détaillé ci-dessous, une nouvelle présentation de l'organigramme complété d'un trombinoscope sera mise en ligne sur les sites internet du Centre de Gestion www.cdg10.fr et www.collectivites-aube.fr dans les prochaines semaines.



Nouveau portail « concours-territorial.fr »

L'article 89 de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a vocation à mettre un terme aux multi-inscriptions aux concours afin de réduire l'absentéisme et faciliter la mise en relation des candidats avec les autorités organisatrices.

Pour garantir l'effectivité de cette nouvelle disposition, un site unique d'inscription au niveau national, développé par le groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion, est ouvert au public depuis le 19 avril 2021 : www.concours-territorial.fr

Ce nouveau portail unique d'inscription regroupe désormais toutes les opérations de concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, quelles que soient les autorités organisatrices (CDG ou CNFPT).

Mis en œuvre progressivement pour permettre la prise en main de ce nouvel outil, une distinction est faite entre :

- les opérations dont les inscriptions sont ouvertes avant le 25 mai 2021 pour lesquelles les candidats doivent se préinscrire directement sur le site du CDG organisateur de leur choix ;
- et les opérations dont les périodes d'inscriptions débiteront à partir du 25 mai 2021 pour lesquelles les candidats devront utiliser concours-territorial.fr.

Via ce portail, le candidat sélectionnera le concours ou l'examen professionnel qui l'intéresse puis l'organisateur (CDG ou CNFPT), la voie d'accès (interne, externe, 3ème voie) et le cas échéant la spécialité, option et/ou discipline. Durant la période d'inscription, le candidat aura la faculté de changer de CDG organisateur. Le site ne servira qu'aux inscriptions. La gestion et le suivi des candidatures (recevabilité ou non du dossier d'inscription, convocations, résultats d'admissibilité, d'admission, etc.) resteront accessibles uniquement sur le site internet du CDG retenu.

Partenariat des CDG 08-10-51-52-55



Les Centres de Gestion des Ardennes, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse et de l'Aube, ont décidé de développer une stratégie de communication commune. La construction de ce projet s'appuie sur une volonté partagée de se doter de moyens humains et de compétences dont ils ne disposaient pas actuellement.

En application du partenariat existant entre le CDG 10 et le groupe YSCHOOLS, ce travail a été confié à Nora HURTELOUP, étudiante préparant un diplôme de niveau 6 « Responsable de communication et webmarketing » dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Ses missions principales portent notamment sur l'élaboration d'un bilan des outils existants, la mise en place d'un plan de communication, l'établissement de nouveaux canaux de communication à destination des partenaires et du grand public, l'élaboration de nouveaux supports print (plaquettes, flyers) et digitaux (charte graphique, logo...).